UNITÉ HYDROGRAPHIQUE OISE MOYENNE

Avec pour moitié de cultures (nord de l'UH), et 28 % de forêts, ce territoire possède aussi de nombreuses zones de prairies remarquables dont un site Natura 2000 (« prairies inondables de l'Oise »). La protection renforcée, la préservation et la gestion des prairies alluviales ; zones humides à fort intérêt patrimonial dans la moyenne vallée de l'Oise, est donc nécessaire. De même, il faut lutter contre les espèces exotiques envahissante, notamment le long de l'Oise.

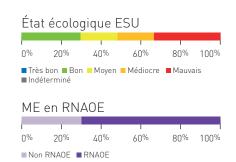
L'état biologique des masses d'eau est altéré en raison d'aménagements importants, ainsi que par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques, impliquant de restaurer la dynamique fluviale naturelle et la diversité des habitats notamment sur la Verse, le Matz et les petits affluents.

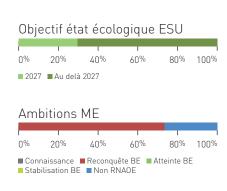
Les pressions liées à l'usage des pesticides sont également significatives sur le bassin impactant les rivières mais aussi les nappes alluviale (FRHG002) et la Craie (FRHG206). Des plan d'actions sont ainsi nécessaires et sont à renforcer dans les aires d'alimentation de captages. Le développement d'aménagements doivent s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, ou érosion notamment sur le bassin de la Verse et la Divette.

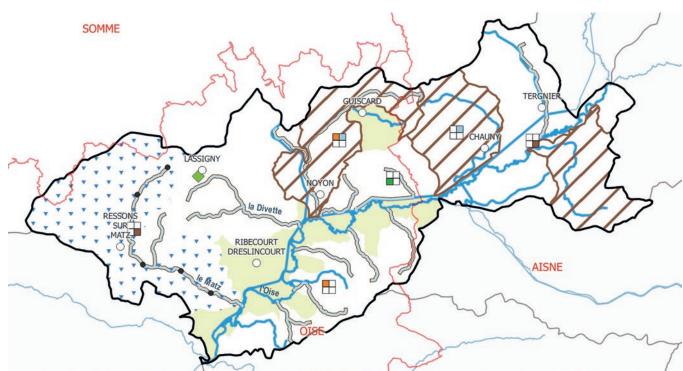
La réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement, et la réhabilitation de l'ANC sur les têtes de bassin, sont à mener. L'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales de l'agglomération de Chauny Tergnier La Fère et du Pays Noyonnais et des communes de Chauny et Noyon est à poursuivre ainsi que le traitement des rejets des sites industriels (voire étudier la suppression des rejets de substances dangereuses).

Le SAGE doit entrer rapidement en phase d'élaboration et la mise en place d'un CTEC doivent permettre une gestion de l'eau concertée abordant l'aspect quantitatif.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	28
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	4







SAGE «OISE MOYENNE» en instruction

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE **OISE MOYENNE**

V0.12

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	S0	С	μ	Е
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	6				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	3				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	3				
ASS0601	Supprimer et/ou déplacer le point de rejet	3				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	3				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	9				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	3				
Réduction de	s pollutions des industries					
IND0801	Améliorer la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour élaborer un plan d'actions RSDE	3				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	3				
Réduction de	s pollutions agricoles					
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	3				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	9				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	9				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	9				
Protection et	restauration des milieux					
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	41				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	3				
Gestion de la	ressource en eau					
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	3				